



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Caisse des depots et consignations

Question écrite n° 87

Texte de la question

M. René Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur la gravité de l'annonce parue dans la presse et faisant état « d'une nouvelle restructuration » de la Caisse des dépôts et consignations. Déjà, un projet de ce type existait dans le rapport Chinaud dont le signataire est membre de la commission de surveillance. Ledit rapport Chinaud propose l'éclatement de la CDC entre une centrale d'épargne qui serait condamnée à terme par épuisement du livret A et une banque privée qui regrouperait les ressources concurrentielles et les services d'intervention sur les marchés. Le nouveau projet de la direction générale reprendrait pratiquement le même type d'organisation, la principale différence résidant dans l'option filiation à 100 p. 100 Caisse des dépôts. En cela, ce projet serait une étape préparatoire à l'ouverture aux capitaux privés comme cela s'est déjà malheureusement passé au CLF. Cette annonce dans la presse a fait choc parmi les personnels, fonctionnaires ou agents de droit privé et cadres. Ils sont très inquiets car, si cela était confirmé, il s'agirait de la « casse » de l'outil national CDC, établissement public. Aucun de ces deux projets n'est bon car ils conduiraient au démantèlement de la CDC et seraient néfastes pour les personnels et le pays. Il lui demande toutes les informations dont il dispose afin de rassurer l'ensemble des personnels et d'aller vers un renforcement de l'établissement de la Caisse des dépôts et consignations.

Texte de la réponse

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'ouverture et de désimbrication de ses différentes activités. Cette évolution a été marquée notamment par la création du Crédit local de France (CLF) en 1977, prolongée en 1992 par l'ouverture de son capital, et la réforme de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) en 1992. Au plan interne, des mesures de reorganisation ont permis d'isoler différentes fonctions, en particulier la gestion des fonds d'épargne et la gestion des participations, et ont ainsi amélioré les conditions de fonctionnement de l'établissement. L'organisation de la CDC a donné lieu à différents projets au cours des dernières années visant à une meilleure identification des différentes activités de la Caisse des dépôts. La réforme de la Caisse des dépôts, dont le principe a été annoncé par le Premier ministre le 8 avril dernier devant le Parlement, devra permettre notamment de mieux distinguer les différentes missions de l'établissement et d'adapter son organisation et son fonctionnement à l'exercice d'activités de caractère concurrentiel. Elle sera aussi l'occasion de réaffirmer la vocation de la CDC à intervenir dans le financement du logement social. Il va de soi qu'il sera tenu le plus grand compte de l'intérêt des personnels, comme cela a été le cas lors des réformes du CLF et de la CNP, intervenues ces dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Carpentier René](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 avril 1993, page 1212

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2629